



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RN85
Saint-Théoffrey

Lettre d'information - n°2



Édito

Depuis le 5 octobre 2020, les entreprises mandatées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes conduisent les travaux d'aménagement de la RN85 à Saint Théoffrey. La DREAL est consciente que les déviations provisoires mises en place ont perturbé les riverains comme les usagers. Elles étaient néanmoins inévitables pour permettre la réalisation, en toute sécurité, des terrassements de la future chaussée élargie, des systèmes d'assainissement et du premier bassin de traitement des eaux routières.

Après une suspension des travaux incontournable pendant la période hivernale, les déviations reprendront à compter de mi-mars 2021, si les conditions météorologiques le permettent. Le bon avancement des travaux en 2020 permettra une remise en service provisoire de la RN85 pendant l'été 2021, afin de limiter la gêne durant cette période de fréquentation accrue du plateau matheysin.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes vous remercie pour votre compréhension et vous invite à découvrir dans cette lettre d'information, les travaux réalisés l'an dernier et les étapes à venir en 2021.

Une année 2020 complexe, entre confinement et relance...

Afin de faciliter la relance économique suite au confinement, l'État a œuvré en lien avec les Communes et le conseil départemental de l'Isère pour permettre, dans des conditions complexes, un démarrage du chantier dès octobre 2020. Les travaux ne pouvant être conduits en période hivernale, il fallait terminer cette première étape avant les premières neiges ! Cette première étape de travaux, aujourd'hui terminée, a permis de réaliser les terrassements de bord de chaussée coté montagne et du bassin de traitement des eaux.

Prévue initialement du 5 octobre au 20 novembre 2020, cette étape a finalement été prolongée au vu des conditions météorologiques clémentes et en accord avec les acteurs du territoire jusqu'au 7 décembre 2020. L'ensemble des travaux prévus a bien été réalisé.

...et pour 2021, de nouveaux travaux, dès la fin de l'hiver.

A compter de mi-mars 2021, les travaux reprendront. Des déviations seront remises en place (cf. itinéraire de déviation)

L'avancement des travaux en 2020 nous permet d'être très confiant pour une réouverture de la RN85 entre début juillet et mi-août 2021. Cela permettra un fonctionnement avec circulation dans les deux sens sur la RN 85 pendant cette période d'afflux touristique important.

La vitesse maximale sera néanmoins limitée à 50km/h avec des séparateurs entre les voies, et une circulation sur des chaussées provisoires.

Une coupure du carrefour de la route de l'église est prévue pour 3 semaines en juin 2021 pour permettre son réaménagement complet. Le conseil départemental de l'Isère et la DREAL travaillent à une solution permettant de limiter la gêne, notamment pour les transports scolaires.

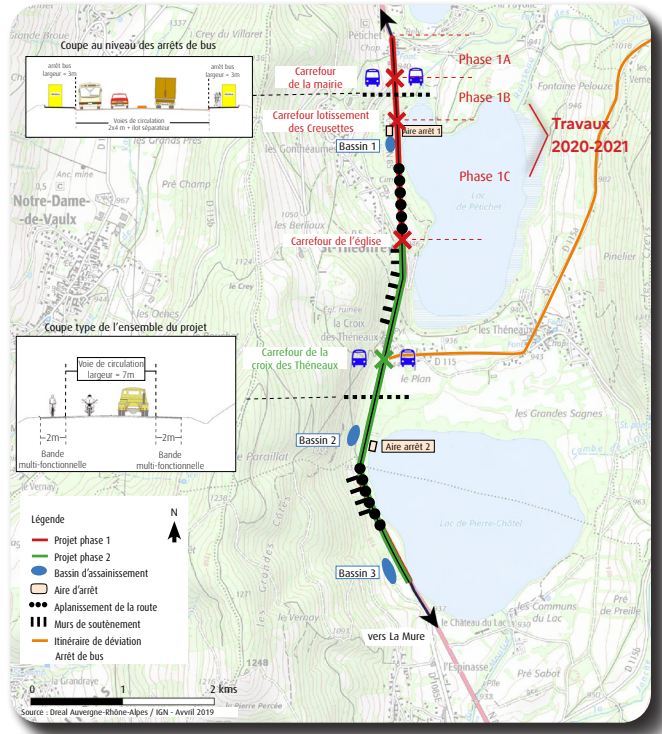
Les travaux devraient être terminés mi novembre.

Objet des travaux

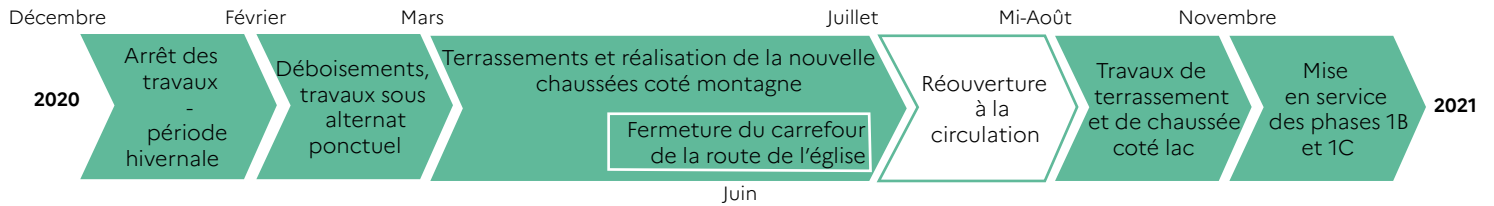


La première tranche de travaux, correspondant aux « phases 1B et 1C », a pour objectif d'élargir la chaussée de 4m supplémentaires entre la sortie de l'agglomération de Petichet et l'intersection avec la route de l'église, pour aménager des bandes multifonctions de 2m de large de part et d'autre de la route. Cette première phase prévoit également le réaménagement des carrefours de la route de l'église et du lotissement des Creuzettes

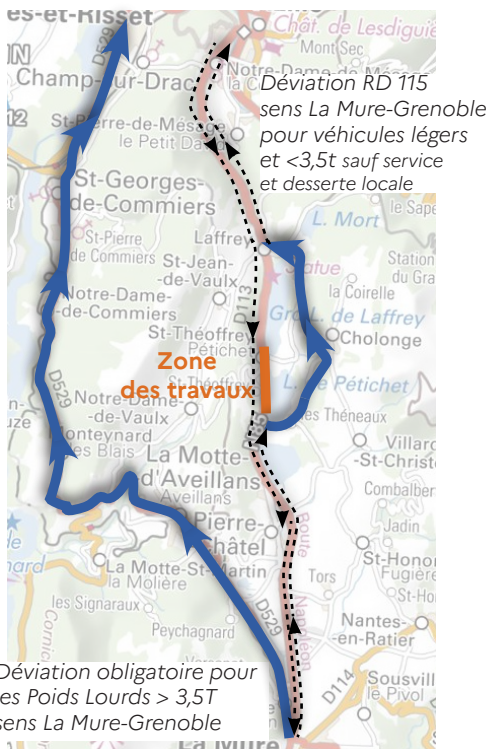
pour permettre aux véhicules de s'insérer sur la RN85 dans de meilleures conditions de sécurité (meilleure visibilité). Un système d'assainissement sera créé pour récupérer l'ensemble des eaux de ruissellement de la chaussée pour les traiter dans un bassin et ainsi préserver la qualité écologique des lacs.



Planning général



Itinéraires de déviation



Déviations et aménagements provisoires

La réalisation des travaux a nécessité en 2020, et nécessitera à nouveau en 2021, la mise en place de déviations pour permettre aux entreprises de travailler en toute sécurité:

- déviation par la RD 115 et 115A passant par Cholonge pour les véhicules légers et inférieurs à 3,5T (sauf service et desserte locale) ;
- déviation par la RD529 pour les poids lourds bénéficiant aujourd'hui d'une dérogation pour passer par la descente de Laffrey.

Des aménagements provisoires permettant de sécuriser les traversées des villages de Cholonge et du hameau des Théneaux ont été mis en place par la DREAL en accord avec les élus des communes de Cholonge et Saint Theoffrey et le conseil départemental de l'Isère : chicanes permettant de réduire la vitesse sur les lignes droites notamment dans les traversées des hameaux, marquages au sol.

Suite à la première période de travaux, une concertation a été engagée avec l'ensemble des communes traversées par les déviations. Les communes de Cholonge et de Saint-Theoffrey ayant signalé certaines difficultés ont été accompagnées par la DREAL et le conseil départemental de l'Isère pour définir au mieux les aménagements à mettre en place en 2021.

Si la très grande majorité des usagers routiers a fait preuve d'une grande prudence pendant les périodes de travaux, des comportements à risque ont été constatés. La DREAL rappelle chacun au strict respect du code de la route : les itinéraires de déviation sont fréquentés par des piétons, cyclistes, des enfants seuls ou accompagnés, qui ne sont pas habitués à des niveaux de trafic importants. Chaque automobiliste est responsable de leur sécurité. La configuration du réseau routier sur le plateau matheysin ne permet pas la mise en place d'autres itinéraires de déviation.

Des actions pour préserver l'environnement !

Le territoire matheysin est marqué par des paysages remarquables et un milieu naturel, notamment des zones humides, très sensible. Afin de le protéger, le projet a dès le départ été conçu pour limiter au maximum l'impact sur les milieux naturels (évitements des zones de marais protégées) et la DREAL a mis en œuvre dès le début des travaux les actions suivantes :

- mesures mensuelles de la qualité de l'eau en sortie de la zone du chantier vers le lac de Petichet afin d'éviter de la non-perturbation du milieu aquatique. Sur l'année 2020, la qualité des eaux rejetées a été globalement bonne et stable ;
- mise en place de systèmes d'assainissement provisoires pendant les travaux pour filtrer les boues et les hydrocarbures : l'eau observée en sortie était propre ;
- mise en place de clôtures petite faune pour éviter que les amphibiens ne traversent la zone de chantier ;
- déplacement d'une station de gagée jaune (espèce protégée au niveau national).



Interview

Anouk Leonard (société SEGED),
coordonnateur environnemental du chantier



Quel est le rôle du coordonnateur environnement ?

Tout chantier peut avoir un impact plus ou moins fort sur le milieu naturel. Le coordonnateur environnemental joue un rôle d'assistance auprès du porteur de projet pour gérer ces impacts, depuis l'obtention des autorisations environnementales jusqu'à la fin du

chantier. C'est une personne ressource aux missions multiples autour de la thématique environnementale. Sur le chantier, il réalise des visites de contrôle environnement, échange avec l'entreprise sur les mesures environnementales à mettre en œuvre et contrôle leur bonne mise en place.

Pouvez-vous nous donner des détails sur le déplacement de la Gagée jaune qui était impactée par le projet ?

Début novembre 2020 s'est déroulée l'opération de transplantation d'une fleur protégée : la Gagée jaune, présente sur un talus routier concerné par la suite des travaux. La Gagée jaune est une petite plante à bulbe de la famille des Liliacées. C'est une espèce protégée au niveau

national. 116 bulbes ont été enlevés de la zone initiale et replantés à proximité d'autres stations du même type en dehors du secteur de travaux. Les travaux de préparation des sols ont été réalisés avec une mini-pelle et la récolte s'est faite de manière manuelle pour éviter d'endommager les bulbes fragiles.

Dans votre métier, que faites-vous si vous détectez une atteinte à l'environnement sur un chantier ?

Cela dépend de la gravité de l'atteinte. En général les atteintes relevées ont des conséquences très localisées et relativement faibles sur le milieu naturel et nécessitent une simple action corrective, en accord avec la maîtrise d'œuvre. Les cas plus importants peuvent conduire à l'arrêt provisoire de l'activité concernée, jusqu'à correction de l'atteinte observée.

En cas d'atteinte grave, une procédure mise en place par l'entreprise est suivie pour contacter les services d'urgence (pour une pollution de cours d'eau par exemple).

Dans tous les cas, un constat est réalisé avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre, qui indiquent les mesures correctives prises et les mesures à mettre en place pour éviter que cette atteinte ne se reproduise.



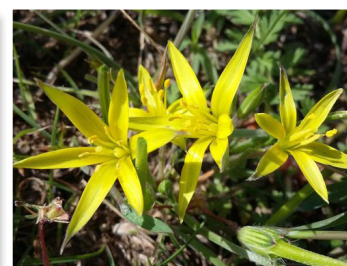
Récolte manuelle



Bulbes de gagée jaune



Implantation des piquets de délimitation



Gagée jaune

Envoyez-nous vos questions par courriel :

map.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr



Suivez l'actualité sur notre site internet : www.st-theoffrey-rn85.fr

Consultez notre site internet et abonnez-vous aux actualités !

Vos interlocuteurs

Pilotage de l'opération pour la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, maître d'ouvrage :

Sarah EMMELIN : 04 26 28 63 51

Erik PLANCHE : 04 26 28 63 81

-

Pilotage du chantier pour INGEROP, maître d'œuvre :

Valerie PEGEOT et Marc-Antoine BARTHE

-

Entreprises mandatées pour effectuer les travaux principaux :

Colas-Carron

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Durant toute la phase de travaux, nous invitons l'ensemble des usagers à adopter un comportement prudent et responsable, et à être particulièrement vigilants à l'abord des chantiers et sur les itinéraires de déviation.